



4-2-2
Plan
zonage détaillé
Aubervilliers

 Orientations aménagement et de programmation (OAP)
 Zone de protection des sources du site hydrominéral d'Enghien-les-bains

- Périmètre de maintien de l'activité
- Linéaire commercial
- Linéaire actif
- Linéaire actif non commercial

-  Périmètre hôtelier
-  Périmètre d'emprise au sol de 100% pour la réalisation de locaux commerciaux ou artisanaux
-  Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Périmètre d'interdiction

 Zone de dépassement des valeurs limites

Périmètres de vigilance

	Bande de 200 mètres autour des voies à très fort trafic (A1, A86, périphérique)
	Bande de 35 mètres (trafic > 10000 véhicules/jour)

Source : Département de la Seine-Saint-Denis, Trafic Moyen Journalier Annuel sur le réseau départemental
comptage 2013 à 2022

- Alignement obligatoire
- Discontinuité obligatoire
- Recul obligatoire
- Recul obligatoire en mètres
- Limite de bande de constructibilité
- Continuité bâtie obligatoire
- Hauteur à l'alignement
- Hauteur à l'alignement
- Périmètre de hauteur plafond
- Hauteur plafond en nombre de niveaux
- Hauteur plafond en mètre
- Hauteur de la façade à l'alignement sur une profondeur minimale de 5 m
- Emergence
- Percée visuelle obligatoire

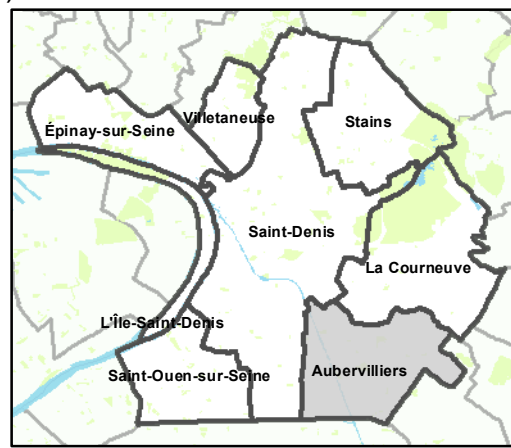
Tout de suite ou chemin à créer, modifier ou supprimer

- EVP Espace végétalisé à préserver
- EVPr Espace végétalisé à préserver des ensembles résidentiels
- EBC Espace boisé classé
- Secteur humide à préserver
- Site patrimonial remarquable des Puces de Saint-Ouen-sur-Seine

	Emplacement réservé
	Servitude de localisation pour voirie
	Servitude de localisation pour espace public, espace vert ou équipement d'intérêt collectif et installation d'intérêt général
	Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)

- UMGP Mixte grand projet
- UMD Mixte dense (UMDg et UMDm)
- UMT Mixte traditionnelle (UMTa et UMTb)
- UM Mixte (UMh et UMs)
- UC Habitat collectif (UCa)
- UH Habitat pavillonnaire (UHc, UHj1, UHj2, UHj3, UHp)
- UA Activité économique (UJa, UAb, UAe, UAg, UAl1, UAL2, UAam, UAam1)
- UE Economique mixte (UEb, UEc, UEf, UEgh)
- UG Grands services urbains et grands équipements (UGa, UGb, UGc, UGduh, UGed, UGgm, UGm, UGp, UGPt)
- UP Projet (UP1, UP02, UP03...)
- UVP Urbaine verte et paysagère (UVP, UVP1, UVP1L1, UVPu)
- N Naturelle (N200, Nc, Nj, Ns1, Ns2, Ns3, Ns4, Ns5)
- AG Agricole

 Faisceau de déclaration utilité publique des lignes de métro 14, 15, 16, 17
 Limite communale
 Limite parcellaire
 Bâti



Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020
REVISION DU PLUI
 APPROUVEE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025



Source: Fond plan DGFIP2024

0 0,1 0,2 K

